



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

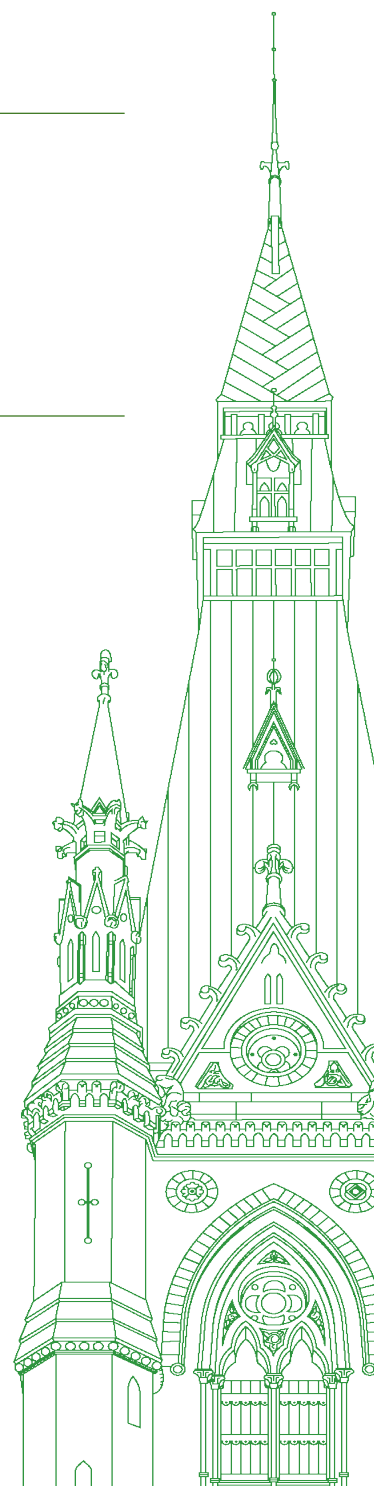
Comité permanent de la santé

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 023

Le jeudi 26 février 2026

Présidente : Hedy Fry



Comité permanent de la santé

Le jeudi 26 février 2026

• (1530)

[Français]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Bienvenue à la 23^e réunion du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes.

Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Je tiens à vous rappeler les règles habituelles, dont celle qui consiste à attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les personnes qui participent par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Je vous prie de le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Au bas de l'écran, vous pouvez sélectionner le canal qui convient pour l'interprétation: parquet, anglais ou français. Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence. Les députés qui sont dans la salle doivent évidemment lever la main s'ils souhaitent intervenir. La greffière et moi suivrons le principe du premier arrivé, premier servi.

Nous sommes prêts à passer à l'ordre du jour. Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre du jeudi 11 décembre 2025, le Comité entreprend l'étude article par article du projet de loi C-234, Loi prévoyant la création et l'attribution d'une médaille de reconnaissance pour les donneurs vivants.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Bienvenue au parrain du projet de loi, M. Ziad Aboultaif.

C'est un excellent projet de loi, monsieur Aboultaif.

Nous accueillons également, par vidéoconférence, M. Christopher McCreery, auteur et historien. Il comparait à titre personnel.

Monsieur Aboultaif, vous disposez de cinq minutes pour présenter votre projet de loi. Bien sûr, nous passerons aux questions par la suite.

Monsieur McCreery, vous disposerez également de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire. Je vous préviendrai lorsqu'il ne vous restera plus qu'une minute, afin que vous puissiez conclure et que je n'aie pas à vous interrompre au milieu d'une phrase.

Bienvenue. Veuillez commencer, monsieur Aboultaif.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, madame la présidente. Merci, chers collègues. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui pour parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-234.

J'aimerais tout d'abord remercier les membres du Comité de leur soutien incroyable à cette initiative et aux efforts déployés antérieurement pour améliorer les systèmes de don d'organes et de tissus du Canada.

Je tiens à remercier les cinq membres du Comité, dont la présidente, qui sont allés plus loin en appuyant officiellement le projet de loi C-234. Ce faisant, vous avez transmis un message fort à nos collègues de la Chambre et vous avez sans aucun doute contribué à ce que le Comité l'adopte à l'unanimité. Je tiens également à souligner que des députés de toutes les provinces du Canada appuient le projet de loi.

Avant de poursuivre, j'aimerais faire quelques observations que je voulais faire à l'étape de la deuxième lecture. Je n'en ai pas eu l'occasion, car le projet de loi a été adopté à l'unanimité avant que je puisse prendre la parole. C'était une situation à laquelle je ne m'attendais pas, mais je m'en réjouis.

Comme vous le savez tous, j'ai fait don d'une partie de mon foie à mon fils, Tyler, pour lui sauver la vie, mais il a également dû subir une autre greffe. Au cours du débat à la Chambre, un député du Bloc québécois a exprimé sa grande fierté à l'égard du système de don d'organes au Québec. Peu de gens savent que Tyler a eu besoin de plus que ma greffe pour survivre jusqu'à aujourd'hui, mais c'est ce qui s'est produit. Ce don qui lui a sauvé la vie est venu du Québec. Ma famille sera éternellement reconnaissante à la personne du Québec qui, de façon anonyme et par altruisme, a donné à mon fils Tyler une autre chance de vivre.

J'attends avec impatience le jour où il existera, au Canada, une médaille de reconnaissance pour les donneurs vivants. Comme beaucoup l'ont souligné, cette médaille serait l'occasion de mieux faire connaître et comprendre le pouvoir des dons d'organes par des donneurs vivants. Cela sauverait des vies.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est absolument essentiel que la médaille soit accompagnée de ses propres initiales honorifiques. Elles constitueraient un rappel durable et visible pour tous les Canadiens, longtemps après la fin des cérémonies de remise de la médaille. Les initiales honorifiques offrent la possibilité de rouvrir sans cesse la discussion sur les dons de donneurs vivants et elles contribueront à l'atteinte de notre objectif, qui est de sensibiliser et d'informer la population.

Je remercie encore une fois les députés de tous les partis pour leur soutien et leurs encouragements inestimables. Leur capacité à mettre de côté la politique partisane et à faire ce qui est juste pour les Canadiens m'a aidé à retrouver ma foi en cet endroit.

Je tiens également à remercier tout particulièrement le ministre Dominic LeBlanc. Tout le monde sait que s'il est encore parmi nous aujourd'hui, c'est grâce à un autre type de don fait par un donneur vivant. Il a reçu des cellules souches d'un jeune Allemand, Jonathan Kehl. Ce don fait par altruisme a sauvé le ministre d'une mort certaine. Le ministre, qui est également président du Conseil privé du Roi pour le Canada, a clairement indiqué qu'il appuyait fortement l'initiative. Je lui suis vraiment reconnaissant de son soutien.

Depuis la deuxième lecture, nous avons collaboré étroitement à des amendements à mon projet de loi dans un esprit d'ouverture et de transparence. Les amendements reflètent les points de vue des personnes qui seraient chargées de mettre en œuvre le projet de loi. Ils ont été proposés afin que l'objectif du projet de loi puisse être atteint le plus facilement possible. Je tiens tout particulièrement à remercier Joel Girouard, agent principal du Conseil privé, ainsi que tous les fonctionnaires du Bureau du Conseil privé, du Bureau de la gouverneure générale et du ministère de la Justice du travail qu'ils ont accompli au sujet des amendements proposés aujourd'hui.

De plus, au cours du processus, il est apparu clairement qu'il s'agissait d'une occasion unique de rendre hommage aux donneurs de sang qui font un don de vie. Tout au long des discussions sur les amendements, il en est clairement ressorti que nous voulions un seuil atteignable, mais qu'il fallait que ce soit limité aux personnes ayant un historique de dons très importants couvrant une certaine période. Nous parlons ici de personnes qui se sont engagées à long terme, pour toute une génération, à sauver la vie d'autrui. Il faut comprendre que les donneurs de sang qui appartiennent à cette catégorie méritent vraiment d'être reconnus.

• (1535)

Comme nous le savons, un donneur est une personne qui fait un don sans recevoir de compensation en échange. Elle donne de son plein gré. Toute personne qui reçoit une compensation pour son don ne devrait pas être admissible à une reconnaissance.

Sans entrer dans le détail de chaque amendement, je peux vous assurer que je les ai tous examinés attentivement et que je les considère tous comme des amendements favorables. Bien que je comprenne les responsabilités du Comité et l'objectif du processus d'examen, en tant que collègue député, je suis également convaincu qu'un examen approfondi n'est pas nécessaire. J'accueillerais favorablement toute initiative visant à accélérer le processus d'étude article par article pour l'adoption des amendements proposés.

Je peux dire en toute honnêteté que le ministre, aidé de main de maître par sa directrice des affaires parlementaires et de la gestion des enjeux, Émilie Simard, a répondu à toutes mes questions, a fait des suggestions réfléchies et constructives et a fait preuve d'enthousiasme pour le projet de loi à chaque étape du processus.

Mon expérience a été formidable et je me réjouis de travailler avec eux à mesure que les travaux sur le projet de loi avanceront. Encore une fois, je suis vraiment reconnaissant à mes collègues pour leur soutien. J'ai hâte que le projet de loi revienne dès que possible à la Chambre pour la troisième lecture.

Merci.

• (1540)

La présidente: Merci, monsieur Aboultaif.

Je cède maintenant la parole à M. McCreery, qui dispose de cinq minutes.

Christopher McCreery (auteur et historien, à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je comparais à titre personnel, et non en ma qualité de secrétaire particulier de l'honorable Mike Savage, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, ni en tant que fonctionnaire néo-écossais.

Ma thèse de doctorat portait sur l'évolution du Régime canadien de distinctions honorifiques. De plus, j'ai passé les 30 dernières années à faire des recherches et à écrire sur les origines, l'histoire et l'évolution de notre politique sur les distinctions honorifiques et du régime dans son ensemble.

J'ai publié 10 ouvrages sur les distinctions honorifiques canadiennes et j'ai été conseiller auprès du Bureau du Conseil privé, du Bureau du secrétaire du gouverneur général, du Bureau du Cabinet britannique et de nombreuses provinces.

Évidemment, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le cheminement de votre projet de loi, non seulement parce qu'il porte sur le régime de distinctions honorifiques, mais aussi parce qu'une de mes très chères amies, Laurie Anderson, a reçu une greffe du cœur il y a un certain nombre d'années. Grâce à son expérience, j'ai acquis une certaine compréhension, au moins indirectement, de l'importance du don d'organes et de tissus pour le bien-être de nos concitoyens canadiens. Je l'ai constaté de mes propres yeux.

L'objectif visant à sensibiliser davantage le public à l'importance du don et à accroître le nombre de dons est louable. Personne ne peut contester le fait qu'il est bon d'encourager les gens à faire preuve d'un sens civique exceptionnel en donnant leur sang et leurs tissus. Cela dit, l'idée de créer une distinction honorifique nationale pour la reconnaissance du don de sang et de tissus ne cadre avec aucun élément du Régime canadien de distinctions honorifiques.

À l'heure actuelle, seuls quelques pays ont instauré une distinction honorifique pour les donneurs de sang ou de tissus, notamment la Fédération de Russie, la République populaire de Chine, l'Arabie saoudite, Monaco et le Luxembourg. Héma-Québec et la Société canadienne du sang ont mis en place des programmes de récompense pour les donneurs, tandis que l'Ambulance Saint-Jean au Canada décerne un prix national de reconnaissance des dons d'organes à des donneurs vivants et décédés. Aucun de nos cousins du Commonwealth, avec lesquels nous avons tant en commun sur le plan des traditions honorifiques, ni la France, autre pays dont nous avons hérité des éléments importants de notre régime de distinctions honorifiques, n'attribuent de médailles à des donneurs de sang ou de tissus.

Néanmoins, à la lecture de vos délibérations et compte tenu de l'unanimité qui semble régner parmi les honorables députés, il semble inévitable que le projet de loi soit adopté et renvoyé au Sénat à court terme. Par conséquent, pour le reste de mon exposé, je m'en tiendrai à proposer des améliorations au projet de loi.

Je commencerai par ce qui me semble être l'aspect le plus contestable du projet de loi. L'inclusion d'initiales honorifiques est très problématique. Jusqu'à présent, les initiales honorifiques étaient réservées aux ordres et décorations, tels que l'Ordre du Canada, l'Étoile du courage et l'Ordre du mérite militaire, pour n'en citer que quelques-uns. Elles n'ont jamais été associées à une médaille pour services éminents ou bénévolat.

L'inclusion d'initiales honorifiques dans le cas de cette médaille sera très offensante pour certains anciens combattants et membres actuels des Forces armées canadiennes, notamment ceux qui ont reçu la Médaille du sacrifice. La Médaille du sacrifice est décernée aux membres des forces armées qui ont servi dans un contexte de guerre ou de combat, comme en Afghanistan, où des Canadiens ont été tués ou mutilés, ont perdu des membres ou ont souffert du trouble de stress post-traumatique. En reconnaissance de leur service, de leur sacrifice et de leurs souffrances, ils ont reçu la Médaille du sacrifice, qui ne s'accompagne pas d'initiales honorifiques. Ce sont des personnes qui ont répondu à l'appel que je qualifierais de plus noble qui peut être lancé par un pays à ses citoyens. On ne peut comparer le don volontaire de sang ou de tissus à la perte de la vie ou d'un membre, ou à des problèmes de santé mentale permanents causés par le service militaire. La disposition prévoyant l'inclusion d'initiales honorifiques devrait donc être supprimée.

D'autres éléments du projet de loi ne cadrent pas non plus avec notre régime de distinctions honorifiques actuel. En ce qui concerne l'article 3, les distinctions honorifiques canadiennes sont normalement établies par lettres patentes sous le grand sceau du Canada et approuvées par le souverain, car la Couronne est la source de toutes les distinctions honorifiques depuis l'époque de la Nouvelle-France et de l'Acadie.

L'administration des distinctions honorifiques est habituellement assurée par le Bureau du secrétaire du gouverneur général. De plus, aucun ministre n'est responsable de programmes. Le premier ministre est responsable de la politique générale sur les distinctions honorifiques, mais il ne sélectionne pas les récipiendaires et il n'intervient pas dans l'administration des distinctions honorifiques. On devrait laisser au gouverneur en conseil le soin d'établir les critères d'admissibilité liés à la médaille et cela ne devrait pas être intégré dans la loi.

Il est très inhabituel que des ministres participent à l'établissement de critères d'admissibilité liés à des distinctions honorifiques nationales. En effet, lorsque notre régime de distinctions honorifiques a été mis en place en 1967, on l'a conçu pour éviter que cela se produise.

En ce qui concerne le paragraphe 6(1), la médaille ne devrait pas être attribuée par le gouverneur en conseil — c'est-à-dire qu'elle ne devrait pas être attribuée sur recommandation de ministres. Elle devrait l'être au moyen d'un instrument signé par le gouverneur général, comme c'est le cas pour toutes les autres distinctions honorifiques. C'est le précédent qu'avait établi Lester Pearson lorsqu'il était premier ministre. Il voulait protéger le processus de nomination et d'attribution de distinctions honorifiques contre toute intervention politique ou toute perception d'intervention politique.

Au paragraphe 6(3), il est prévu que les députés et les sénateurs ne puissent pas recevoir la médaille. Encore une fois, la seule distinction honorifique qui exclut ces personnes est l'Ordre du Canada. Vous êtes admissibles à toutes les autres distinctions honorifiques du régime. Il n'y a aucune raison de vous exclure si vous êtes donateur.

L'article 7, qui rend obligatoire la tenue de cérémonies publiques, devrait être supprimé. Aucune distinction honorifique nationale au Canada n'impose la tenue de cérémonies publiques. Beaucoup de gens souhaitent recevoir leur distinction en privé. Le fait que la médaille soit remise par des députés et des sénateurs pourrait également poser problème, dans la mesure où cela pourrait être perçu comme un cadeau partisan. Je sais que bon nombre d'entre vous ont

récemment remis la Médaille du couronnement, mais il s'agit d'une médaille pour laquelle vous aviez des nominations directes.

Concernant les articles 10 et 11, qui imposent l'établissement et le dépôt de rapports, c'est déjà couvert par le Bureau du secrétaire du gouverneur général dans le cadre des rapports annuels exigés par le Conseil du Trésor.

À mon avis, la solution la plus simple serait de modifier le règlement relatif à la Médaille du souverain pour les bénévoles, de créer un ruban distinct et de l'attribuer aux personnes qui font des dons de sang et de tissus.

• (1545)

La présidente: Merci, monsieur McCreery. Vous avez dépassé le temps imparti. Vous pourrez prendre la parole si quelqu'un vous pose une question. Merci.

Christopher McCreery: Certainement. Je vous en prie. Merci de votre indulgence.

La présidente: Avant que nous passions aux questions, je voudrais faire quelques observations à l'intention des membres du Comité sur le déroulement de l'étude article par article d'un projet de loi.

Cette étude, comme son nom l'indique, porte sur tous les articles, dans l'ordre où ils apparaissent dans le projet de loi. Nous procédons dans l'ordre, sans sauter d'articles. Nous les examinons un par un, en commençant par le premier.

Je donnerai le numéro de l'article, qui fera l'objet d'un débat, d'un vote ou d'un amendement. Si quelqu'un propose d'amender l'article, je lui donnerai la parole, et il pourra s'expliquer. L'amendement sera ensuite sujet à débat. Lorsqu'aucun autre député ne souhaite intervenir, comme dans tous les débats, l'amendement sera mis aux voix.

Les amendements sont examinés dans l'ordre dans lequel ils figurent dans la liasse que la greffière a remise à chaque député. En regardant la liasse, vous remarquerez que chaque amendement s'est vu attribuer un numéro, qui figure dans le coin supérieur droit de la page et qui précise le parti qui l'a proposé.

Pendant le débat sur un amendement, les députés sont autorisés à proposer des sous-amendements. On ne peut examiner qu'un sous-amendement à la fois.

Vous avez tous devant vous les documents qui vous permettront de suivre et je vais donc commencer.

Passons aux questions avant d'entreprendre l'étude article par article. Je voulais simplement vous laisser le temps de préparer tous vos documents afin que vous soyez prêts lorsque nous en arriverons là.

Nous allons procéder à une série de questions, dont les interventions seront de six minutes pour chaque parti. Je cède d'abord la parole à M. Mazier, pour les conservateurs.

Vous disposez de six minutes.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, madame la présidente.

Bienvenue, monsieur Aboultaif.

Ce projet de loi est excellent. Je me souviens encore du jour où vous êtes venu me voir, où vous m'avez raconté vos épreuves et votre histoire très personnelle, dont vous nous avez fait part dans votre déclaration préliminaire. Je vous remercie d'avoir présenté ce projet de loi. Je sais que nous avons tout mis en œuvre pour vous aider, et que votre projet de loi a reçu l'appui de l'ensemble de la Chambre. Bravo!

Votre courage, en tant que donneur vivant, est une véritable source d'inspiration, et je vous en remercie.

Votre projet de loi créerait une médaille visant à reconnaître et à honorer les Canadiens qui ont fait don d'un organe au cours de leur vie pour sauver la vie d'une autre personne. C'est très important, comme vous l'avez mentionné. À l'heure actuelle, plus de 4 000 Canadiens sont inscrits sur des listes d'attente pour recevoir une transplantation d'organe.

Cette médaille est une marque de reconnaissance, mais je pense qu'elle incitera également plus de Canadiens à faire don d'un organe et, par conséquent, à réduire le nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente pour une transplantation.

Êtes-vous d'accord?

Ziad Aboultaif: Absolument. Je vous remercie de la question et de votre soutien.

Oui, l'intention de ce projet de loi est d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à faire des dons d'organe pour sauver plus de vies, non seulement pour améliorer la vie d'une personne, mais aussi pour améliorer la communauté dans son ensemble.

Il y a également un sentiment d'unité partout au Canada. Mon fils a reçu, à la dernière minute, la veille de Noël et en pleine tempête de neige, un organe du Québec qui lui a sauvé la vie. Vous pouvez imaginer ce que l'on a ressenti en recevant ce cadeau en Alberta, à Edmonton.

Voilà l'intention du projet de loi. C'est la raison pour laquelle je l'ai présenté.

Dan Mazier: Merci.

Je vais céder mon temps de parole à Mme Konanz.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Merci, monsieur Mazier.

Merci, monsieur Aboultaif, d'avoir présenté ce projet de loi. Je suis fière de l'avoir appuyé, et je tiens à vous remercier d'avoir raconté votre histoire, qui, je pense, a vraiment touché tous les députés qui l'ont entendue.

Ce que vous avez fait encourage d'autres personnes à devenir des donneurs vivants et nous renseigne tous sur le processus. J'ai pour ma part beaucoup appris en appuyant ce projet de loi, en écoutant votre récit et en écoutant tous ceux qui ont pris la parole.

En tant que nouvelle députée, je tiens également à dire que c'était vraiment merveilleux de voir tous les partis faire front commun pour appuyer une mesure avec autant d'enthousiasme. J'ai trouvé cela très encourageant, en tant que nouvelle députée.

• (1550)

Puisque vous êtes désormais l'expert en la matière, j'aimerais vous poser la question suivante: comment notre pays se compare-t-il à d'autres pays en ce qui concerne le don d'organes? Cette mesure me semble nécessaire. Pourquoi l'est-elle? Je crois avoir en-

tendu dire qu'il y avait 4 000 personnes inscrites sur la liste d'attente. Comment nous positionnons-nous par rapport aux autres pays, par habitant?

Ziad Aboultaif: Le nombre de personnes en attente d'un don d'organe ne diminue pas, surtout en ce qui concerne celles qui attendent un rein. En 2016, j'ai présenté un autre projet de loi, le projet de loi C-223, visant à établir un registre national des dons d'organes et de tissus. Le projet de loi n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture et n'a pas été renvoyé au Comité. Ce projet de loi était plus complexe que celui-ci, et l'urgence concernait le manque de dons.

Lorsque l'organe provient d'un donneur vivant, le processus est beaucoup plus simple, car on sait à quoi s'attendre. Le système de santé dispose de suffisamment d'occasions et de temps pour examiner le corps et comprendre la situation. Les chances de survie des organes dans le corps de ceux qui les reçoivent sont beaucoup plus élevées, et les deux parties sont plus en sécurité tout au long du processus de préparation.

Puisque la population du Canada augmente, les chiffres ne s'améliorent pas vraiment. Nous devons donc en faire plus, parce que cela aide pour tout — à toutes les étapes, de toutes les façons et partout — et fait une énorme différence dans la vie de tous les Canadiens.

Helena Konanz: C'est très bien. Nous mettons en place un système de récompenses, ce qui est formidable. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour faire avancer les choses.

Cette situation n'est pas nécessairement propre au Canada et ce ne sont pas que les Canadiens qui montrent une réticence. J'imagine qu'il est difficile de trouver des donneurs d'organes partout dans le monde.

Ziad Aboultaif: Oui, c'est un problème international. Chaque pays a ses propres défis à cet égard.

Nous sommes fiers de notre système de santé. Je pense que nous pourrions faire mieux si nous étions mieux informés. Notre situation familiale a permis à toute une communauté de prendre conscience de l'importance de cette question. Beaucoup de gens ignoraient qu'il était possible de donner une partie de son foie à un proche, à un ami ou même à un inconnu.

Helena Konanz: Merci. Je vais céder le temps qu'il me reste à M. Bailey.

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Je remercie mon honorable collègue.

Je tiens à vous remercier de votre...

Dan Mazier: J'invoque le Règlement.

Je suis désolé. Je n'ai pas répondu à mon téléphone, mais je croyais que nous allions au moins avoir la première série de questions de six minutes, puis...

La présidente: Oui, nous en sommes à la première série de questions, monsieur Mazier.

Dan Mazier: D'accord. Aurons-nous une deuxième série de questions pour demander des précisions?

La présidente: Je vais devoir poser la question.

Dan Mazier: Je vais poser la question au Comité tout de suite.

Pouvons-nous nous assurer de réserver du temps après le prochain tour, au cas où nous aurions d'autres questions?

Des députés: Oui.

Dan Mazier: D'accord, merci.

La présidente: Il vous reste 30 secondes. Allez-y, monsieur Bailey.

Burton Bailey: Je tiens à remercier encore une fois mon honorable collègue. Je crois sincèrement que votre projet de loi va sensibiliser les gens et les aider à comprendre à quel point il est important de signer le verso de leur permis de conduire ou de remplir tout autre document requis par leur province pour devenir donneur d'organes.

Lorsque j'étais directeur d'un salon funéraire, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le programme de don de cornée. Je connais donc bien la question du don d'organes, et je pense qu'il est très important de reconnaître les donateurs vivants.

Je vous remercie de votre travail.

La présidente: Merci.

Nous avons dépassé de 25 secondes le temps imparti. Je vais maintenant donner la parole aux libéraux.

Madame Sidhu, vous avez trois minutes.

Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon ami, M. Aboultaif, pour le leadership et le dévouement dont il a fait preuve en présentant cet important projet de loi.

Je sais à quel point c'est difficile pour vous. Merci de nous avoir raconté l'histoire de Tyler. Je lui souhaite de tout cœur une bonne santé.

Lorsque quelqu'un devient donneur d'organe, il consent un sacrifice très personnel pour donner à quelqu'un d'autre une deuxième chance de vivre. Je crois que ce projet de loi met en évidence les obstacles importants auxquels sont confrontés de nombreux Canadiens. Pouvez-vous nous parler de ces obstacles et de la manière dont on peut sensibiliser les gens à leur sujet?

Merci beaucoup pour cette initiative.

• (1555)

Ziad Aboultaif: Merci, madame Sidhu. Je vous remercie également de votre soutien.

La sensibilisation est très importante. Il faut faire prendre conscience aux gens de l'importance de cette question; il faut en parler, échanger autour d'une table, dans un café, lors d'événements ou n'importe où ailleurs. Lorsqu'une personne qui était malade reçoit un rein, un foie ou un cœur, et que nous la voyons vivre sa vie, marcher dans la rue, parler, retourner au travail, s'impliquer dans sa collectivité, tout cela... Voici ce que nous devons faire: nous devons en parler au plus grand nombre possible de Canadiens, dans l'ensemble de notre grand pays.

Je pense que l'élément central de ce projet de loi est d'offrir cette possibilité et de la rendre accessible au quotidien, si possible. Avec ce prix, les gens en apprendront davantage. Plus de collectivités, plus de membres, plus de collègues de travail et plus d'amis... tout le monde pourra se renseigner, ce qui encouragera davantage de Canadiens à se manifester et à faire don d'un organe.

On peut vivre avec un seul rein; on n'a pas besoin de ses deux reins. Si vous êtes prêts à faire un don, à sauver la vie de quelqu'un et à améliorer la vie, comme je l'ai dit, d'une personne et de sa famille en plus d'améliorer la situation de l'ensemble de la collectivité et du pays, c'est un objectif louable. Telle est l'intention de ce que nous faisons ici.

Sonia Sidhu: Madame la présidente, j'aimerais partager mon temps de parole avec Mme Jaczek ou...

La présidente: Oui, je vais leur donner la parole. Merci.

Monsieur Eyolfson, vous avez trois minutes.

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Aboultaif, je vous remercie d'avoir présenté ce projet de loi. J'ai été très heureux de l'appuyer.

Au cours de ma carrière médicale, je me suis occupé de patients qui avaient reçu une transplantation d'organe. Je me suis aussi occupé de patients qui sont finalement décédés parce qu'ils n'ont pas vécu assez longtemps pour recevoir leur transplantation.

J'ai également eu l'honneur, lors de mon premier mandat au Parlement, de travailler avec Len Webber. Vous vous souvenez sans doute que son projet de loi, qui consistait simplement à ajouter une case à cocher sur le formulaire de déclaration de revenus, a été adopté. Il a contribué à l'inscription de 2,5 millions de donateurs d'organes supplémentaires. Votre projet de loi s'inscrit dans la lignée de l'excellent travail accompli par M. Webber.

Je sais qu'on a soulevé une objection au sujet des initiales honorifiques, parce qu'elles sont censées être utilisées en reconnaissance d'un sacrifice ou encore d'une blessure.

Vous avez donné une partie de votre foie. Cela a nécessité une chirurgie, n'est-ce pas?

Ziad Aboultaif: Oui, c'était une intervention chirurgicale majeure.

Doug Eyolfson: C'était une intervention chirurgicale majeure, exactement. J'ai travaillé dans plusieurs services chirurgicaux. Je sais que toute intervention chirurgicale comporte des risques. Il y a un risque de complication. Il y a un risque [difficultés techniques]. Il y a la douleur pendant la période de rétablissement.

N'êtes-vous pas d'accord pour dire que cela représente un sacrifice très important?

Ziad Aboultaif: En tant que père, ce fut la décision la plus difficile que j'aie jamais prise, car à l'époque, en 2003, le taux de réussite de ces interventions chirurgicales était d'environ 65 %, peut-être 70 %. Aujourd'hui, il est plutôt de 90 %. Ce fut une décision difficile. Même après tous les examens que mon fils et moi avons subis, même si les médecins étaient à 100 % convaincus que c'était une bonne décision, ceux-ci n'ont commencé à couper mon foie qu'après trois ou quatre heures, parce qu'ils ont rencontré des difficultés pendant l'intervention.

Cette intervention chirurgicale a été très longue. Ce fut une décision très difficile à prendre. Or, je peux vous dire que si vous pouvez le faire, sauver la vie de quelqu'un, et pas seulement la vôtre, vaut bien toute la douleur et tous les sacrifices. C'est une décision importante. C'est pourquoi ceux qui se portent volontaires pour faire don d'un organe méritent plus qu'une médaille et une reconnaissance.

• (1600)

Doug Eyolfson: Merci.

D'après votre déclaration, je dirais que ce que vous avez fait représentait des sacrifices physiques et même psychologiques bien réels, alors je vous en remercie. Je suis en faveur de l'ajout des initiales honorifiques pour reconnaître précisément le sacrifice que vous avez consenti. Je vous remercie.

Ziad Aboultaif: Je vous remercie encore une fois de votre soutien.

La présidente: Merci, monsieur Eyolfson.

Je donne maintenant la parole à M. Garon pour six minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

J'offre mes salutations à mes collègues. C'est un peu un retour pour moi, aujourd'hui. J'ai déjà siégé à ce comité par le passé, avec Mme Sidhu entre autres.

Monsieur Aboultaif, je vous transmets les salutations de M. Blanchette-Joncas, qui ne pouvait pas être ici aujourd'hui.

Je suis très touché par votre projet de loi. Nous sentions toute l'émotion dans votre présentation. C'est à la fois quelque chose de très humain et de très personnel. Vous réussissez à faire rayonner ce projet de loi au-delà de votre propre personne dans l'intérêt collectif pour être capable de sensibiliser les gens. Je trouve que c'est très touchant.

Évidemment, il y a aussi l'histoire de M. LeBlanc, qui a touché tout le pays d'un océan à l'autre. On l'a vu revenir en santé. On s'en rend compte: non seulement ça sauve des vies, mais après, on n'est même pas capable de dire si ces gens ont été malades, parce qu'ils sont redevenus productifs, heureux, utiles à la société et à leur famille.

Bref, c'est tout à votre honneur d'avoir déposé ce projet de loi.

Évidemment, nous avons quelques questions sur la façon dont ça prend forme. Au Québec, notamment, la Fondation du rein a un programme de reconnaissance des donneurs vivants, auxquels on remet aussi une médaille, et je pense que vous saviez que ça existe. Transplant Québec est l'organisme mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux et il tient des cérémonies de reconnaissance pour les donneurs vivants et à titre posthume.

J'aimerais que vous me confirmiez que vous comptez toujours sur ces acteurs pour continuer à reconnaître les donneurs vivants, et que vous me disiez en quoi cette nouvelle reconnaissance constitue une valeur ajoutée.

Ziad Aboultaif: Merci beaucoup, mon ami. C'est une très bonne question.

[Traduction]

Un de vos collègues du Bloc québécois a posé cette question lors du discours en deuxième lecture à la Chambre.

Oui, il s'agit évidemment d'un effort collectif. Ensuite, tous les intervenants et toutes les personnes et organisations concernées au pays devront poursuivre le travail.

Je sais que le Québec s'en tire mieux que d'autres provinces. Sur une note personnelle, j'ai déjà mentionné que je suis très reconnaissant envers le Québec pour le foie que mon fils a reçu à la dernière minute.

sant envers le Québec pour le foie que mon fils a reçu à la dernière minute.

Je pense que nous aurons tous la grande responsabilité d'améliorer le système dont nous disposons. Beaucoup de travail nous attend — moi-même, la ministre et l'équipe — pour veiller à ce que nous adoptions le bon projet de loi qui nous donnera le meilleur résultat possible.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je suis curieux de l'application du projet de loi. Un citoyen d'un autre pays qui ne réside pas au Canada et qui donnerait un organe, par exemple à un Canadien, comme dans le cas du ministre LeBlanc, pourrait-il se qualifier pour cette reconnaissance?

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Tout ce processus doit s'inscrire dans le cadre du système de santé provincial actuel, que ce soit au Québec, en Ontario ou en Alberta. Nous savons que ce sera le moyen le plus sûr de garantir que si une médaille doit être décernée à un non-Canadien, la question sera examinée dans l'ensemble des systèmes de santé des provinces. C'est la garantie dont nous disposons. C'est pourquoi nous continuerons de travailler en respectant ce cadre.

[Français]

Jean-Denis Garon: Selon les commentaires que nous avons entendus d'entrée de jeu, le fait de donner une médaille pourrait s'apparenter à de la partisanerie ou en tout cas avoir une apparence de partisanerie. J'ai en tête, par exemple la Médaille du couronnement du roi Charles III. À un moment donné, ils en ont frappé un million, et tout le monde en avait presque dans son bureau qui traînaient dans des sacs.

J'ai de la difficulté à concevoir comment dans ce cas-ci ça pourrait virer de la même façon. Je comprends que les critères pour décerner une médaille sont très sérieux et très normés, et que le processus est spécifique. J'aimerais entendre votre avis là-dessus.

• (1605)

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Oui, j'ai entendu ce commentaire dans le discours qui a été prononcé devant ce comité.

Ce n'est vraiment pas la même chose. Ce n'est pas que je rejette l'argument. C'est simplement pour nous assurer que nous...

C'est tout à fait différent. Le processus sera complètement différent. Le processus de nomination sera complètement différent. Imaginez que quelqu'un a fait un don d'organe et qu'un ami ou un membre de la famille propose son nom. L'hôpital devra envoyer les dossiers. Le processus est complètement différent. Il ne s'agit pas de simplement nommer quelqu'un.

[Français]

Jean-Denis Garon: C'est juste parce que...

[Traduction]

Ziad Aboultaif: L'effort collectif et le soutien que j'ai reçu de tous les partis à la Chambre prouvent qu'il s'agit d'une question non partisane. Ce ne sera jamais une question partisane.

[Français]

Jean-Denis Garon: Avant que Mme la présidente me dise qu'il me reste 40 secondes...

[Traduction]

La présidente: Oui, il vous reste 40 secondes.

[Français]

Jean-Denis Garon: Monsieur Aboultaif, qu'est-ce que vous répondriez aux gens qui vous diraient que d'octroyer cette récompense pourrait s'apparenter à une forme de rémunération pour un don d'organe?

[Traduction]

Ziad Aboultaif: L'objectif du projet de loi est d'encourager les gens à faire don d'un organe. Les gens agissent de bonne foi et, parfois, ils ont l'impression... Je me souviens que lorsque mon fils a eu besoin d'un deuxième foie, quelques heures avant que l'on reçoive celui du Québec, nous avons reçu la visite d'une personne qui nous a dit: « Je suis prête à vous donner un rein maintenant, si je le peux. » Vous pouvez imaginer... cela dépasse... Nous devons encourager les gens, bien sûr. Nous devons le faire. Tout le processus vise à faire en sorte que nous ayons plus de donneurs prêts à sauver la vie de Canadiens. C'est ainsi que nous pourrions atteindre cet objectif nécessaire.

La présidente: Merci.

Je vais demander au Comité s'il y a consentement unanime pour procéder à une autre série de questions.

Oui? D'accord. C'est bien. En ma qualité de présidente, je devais poser cette question.

Dan Mazier: Oui, je pense que ça va de notre côté, du côté des conservateurs.

La présidente: Avant de passer au deuxième tour, j'aimerais souhaiter la bienvenue à notre expert du Bureau du Conseil privé, M. Girouard. Il est à la disposition des députés pour répondre à leurs questions sur le projet de loi.

Bonjour, monsieur Girouard.

Nous allons maintenant passer à la deuxième série de questions. Y a-t-il des intervenants?

Dan Mazier: Nous n'avons plus de questions. Nous avons terminé.

La présidente: Vous vouliez un deuxième tour, monsieur Mazier.

Matt Strauss (Kitchener-Sud—Hespeler, PCC): Il m'a demandé si j'avais d'autres questions et j'ai dit que je n'en avais pas.

La présidente: Vous n'arrêtez pas de changer d'idée, chers collègues.

Il n'y aura donc pas de deuxième série de questions. Est-ce bien cela?

Dan Mazier: C'est exact.

La présidente: Merci. C'est bien. C'est ainsi que nous devons procéder au départ.

Avez-vous tous sous les yeux l'ordre du jour que les greffiers législatifs ont préparé?

Je vais commencer par vous dire que, conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1, qui est le titre, et du préambule est reportée. Nous y reviendrons à la fin. Je vais commencer par l'article 2.

(Article 2)

Madame Chi, vous avez la parole.

Maggie Chi (Don Valley-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je propose l'amendement G-1. Il vise à élargir l'admissibilité à la médaille pour inclure les dons de moelle osseuse et de sang. Les critères seront établis dans le règlement, et le gouvernement a l'intention de suivre les critères établis par les organisations existantes qui reconnaissent les donneurs de sang qui ont fait des dons importants et réguliers tout au long de leur vie.

La présidente: Quelqu'un veut-il intervenir?

Monsieur Strauss.

Matt Strauss: Je tiens simplement à dire que ce projet de loi me plaît. J'ai été profondément ému par le récit de notre collègue qui témoigne d'un courage personnel. Je remarque que le mot « courage » est mentionné au début du projet de loi. Le fait de subir une intervention chirurgicale pour donner un organe comporte un risque réel de décès, et je présume que ce risque a été expliqué à M. Aboultaif lorsqu'il se préparait pour la chirurgie. Cela rejoint également une histoire familiale personnelle. Mon père m'a écrit une lettre la veille du jour où il allait donner un rein à son frère. Dieu merci, il a survécu, et je n'ai jamais eu à lire cette lettre.

Ce qui me préoccupe avec cet amendement, c'est que le don de sang ne comporte pas de risque de décès important. Certaines de ces chirurgies pour le don d'organes peuvent présenter un risque de décès de 1 sur 300, comparativement à 1 sur 10 000 pour le don de moelle osseuse. Il est pratiquement inconcevable, voire impossible, de mourir d'un don de sang. Quand je pense à une cérémonie de remise de médailles, je pense à la reconnaissance du courage physique, et je me demande si l'auteur de l'amendement pourrait aborder ce point. Pourquoi a-t-on décidé de proposer cet amendement?

• (1610)

Maggie Chi: Je crois savoir que l'amendement est le fruit d'une collaboration entre l'auteur et tous les partis. Les fonctionnaires peuvent également répondre à cette question.

La présidente: Oui.

Monsieur Girouard.

Joël Girouard (agent principal du Conseil privé, Appareil gouvernemental, Bureau du Conseil privé): Merci, madame la présidente.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles le Canada décerne des distinctions honorifiques à ses citoyens et à d'autres personnes. Certaines sont liées au courage. Certaines sont liées à d'autres réalisations ou à d'autres façons dont des personnes ont contribué au Canada.

On a l'impression que le gouverneur en conseil fixera un seuil pour les dons de sang. Ce seuil sera suffisamment élevé pour que le niveau de dons — l'engagement soutenu de faire le don de la vie à d'autres — s'échelonne sur des décennies et non pas sur une courte période. Ce niveau d'engagement est jugé digne d'être reconnu par ceux qui ont proposé l'amendement.

Matt Strauss: Je ne veux pas empêcher les délibérations d'aboutir. Je suis très favorable à ce projet de loi. Je veux qu'il franchisse les étapes de ce processus et que les règlements soient élaborés, que ce soit par votre bureau ou une autre entité. Je veux simplement que l'on reconnaisse que, même si on fait don de son sang pendant des décennies, on ne court pas le risque important de décès que mon collègue et mon père ont couru lorsqu'ils ont donné un organe. Il me semble inapproprié de mettre ces deux...

Il est certainement important et louable de donner du sang, mais cela ne comporte pas le même genre de sacrifice. Je ne comprends pas très bien pourquoi cela donnerait droit au même type de récompense. Je n'ai rien à ajouter sur le sujet. Je crois que l'amendement sera adopté avec dissidence, mais je tenais à faire ces remarques aux fins du compte rendu.

Je vous remercie.

La présidente: Monsieur Eyolfson, veuillez vous exprimer sur cet amendement particulier.

Doug Eyolfson: Oui, je suis d'accord avec M. Strauss. Le risque associé à un don de sang est tout à fait minime comparativement à d'autres choses, comme la chirurgie. Toutefois, il y a de nombreuses reconnaissances publiques pour les services rendus. Les gens qui ont fait du bénévolat pendant des années ont reçu des honneurs pour avoir amélioré la vie de nombreuses personnes.

Mon argument précédent sur le risque et le sacrifice reste valable. Toutefois, les personnes dont nous parlons, qui donnent du sang, même si elles ne courent aucun risque physique, consacrent énormément de temps et d'efforts à fournir un service prolongé qui sauve des vies. Pour cette raison, je pense que les personnes qui ont donné du sang régulièrement pendant des décennies et qui ont sauvé de nombreuses vies méritent également cet honneur.

La présidente: Madame Konanz.

Helena Konanz: Merci. J'ai une question pour Mme Chi.

Si vous avez présenté cet amendement, pourquoi est-il si important pour vous? J'appuie sans réserve ce projet de loi, et je veux qu'il soit adopté, mais je suis d'accord avec le député Strauss à bien des égards. Pourquoi pensez-vous qu'il est important d'ajouter cet élément, alors qu'il est si différent de ce qui avait été demandé au départ?

Maggie Chi: Je crois que cet amendement a été élaboré en collaboration avec tous les partis à la table. Oui, j'ai présenté l'amendement à titre de procédure au Comité.

• (1615)

Helena Konanz: Je n'ai jamais vécu ce type de situation auparavant, alors je veux comprendre.

La présidente: Je vais laisser M. Aboultaif intervenir.

Ziad Aboultaif: Merci, monsieur le président.

Premièrement, j'ai accepté cet amendement parce que nous cherchons également à encourager les efforts pour sauver la vie de Canadiens. Quand on donne du sang, c'est l'une des façons de le faire.

Deuxièmement, nous avons une pénurie de sang au Canada et nous devons encourager un plus grand nombre de personnes à faire des dons.

Le troisième point que j'ai abordé dans ma déclaration est que cette médaille sera décernée lorsqu'un nombre important de dons de sang aura été atteint. C'est très rare, mais si cela se produit, c'est

parce que cela permet de sauver des vies. Dans cette optique, la médaille sera une mesure positive qui soutiendra ces efforts.

La présidente: Monsieur Garon.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je vous remercie, madame la présidente.

Je ne sais pas si la réflexion suivante peut aider. Je comprends que cet honneur va être octroyé à une personne qui a fait un don physique de sa personne pour sauver des vies de façon extensive et répétée dans le temps et que les critères vont être très élevés. Je suis peut-être en minorité, mais je me questionne — évidemment, je ne suis pas médecin — sur la nécessité de hiérarchiser la douleur ou le risque. Pourtant, je ne sais pas si je suis entièrement à l'aise à l'idée que nous, comme parlementaires, nous arrogions le droit de hiérarchiser la douleur et le risque et de déterminer le seuil à partir duquel on devrait donner ce prix.

Je suis quand même assez à l'aise de dire que, si une réglementation permet de juger si un don de sa personne est assez important pour sauver des vies, on pourra faire confiance à ceux qui vont finalement octroyer les prix. Je pense que les processus d'octroi de ces médailles mettent la barre assez haute de façon générale.

Par contre, pour ma part, je me sentirais mal à l'aise de dire qu'un type de don, par exemple un don de foie, fait plus mal qu'un don de rein, de moelle, ou autre. Je ne sais pas si, personnellement, je suis à l'aise de prendre une telle décision. C'est pour ça que je serais en faveur de l'amendement.

[Traduction]

La présidente: Je pense que M. Girouard en a parlé. Je pense qu'il s'agira d'un décret qui visera à établir des règlements qui fixent le nombre de dons de sang qui répondront aux critères.

Est-ce que c'est tout?

Joël Girouard: C'est exact. Les critères d'admissibilité seront déterminés ou établis par règlement. Il y aura un ou plusieurs décrets après l'adoption de la loi, et c'est ainsi que les seuils seront établis.

Je ne peux pas me prononcer sur ce que ces seuils pourraient être, car cela présupposerait la décision du gouverneur en conseil, mais je pense que si l'on regarde les programmes de reconnaissance à l'heure actuelle, ils seraient assez élevés.

La présidente: Cela répond-il à votre question, monsieur Garon?

Je ne vois pas d'autres mains levées. Il n'y a plus de discussion. Je vais demander la tenue du vote sur l'amendement.

Dan Mazier: Madame la présidente, pouvons-nous simplement l'adopter avec dissidence?

La présidente: Oui. Vous ne voulez pas voter. Vous voulez juste l'adopter avec dissidence.

(L'amendement est adopté avec dissidence.)

La présidente: L'article 2 modifié est-il adopté?

(L'article 2 modifié est adopté.)

(Les articles 3 à 5 sont adoptés.)

(Article 6)

La présidente: Le prochain amendement porte sur l'article 6. Vous avez tous l'amendement G-2 dans votre liste. Il a été remplacé par un G-2 modifié. J'espère que vous l'avez. C'est ce dont nous discutons. D'accord?

Madame Chi, on vous écoute.

● (1620)

Maggie Chi: Merci, madame la présidente.

J'aimerais proposer un nouvel amendement. Il remplace le G-2 dans votre trousse et a été distribué à la greffière et à tous les membres du Comité dans les deux langues.

Je propose que l'article 6 du projet de loi C-234 soit modifié, par substitution, aux lignes 15 à 19, page 2 de ce qui suit:

6 (1) Le gouverneur général peut attribuer la médaille à toute personne qui a donné l'un de ses organes sans en tirer profit et qui y est admissible aux termes des règlements.

L'amendement supprimerait également le libellé de la ligne 21 à la page 2 à la ligne 2 à la page 3.

La présidente: Quelqu'un veut-il intervenir?

Monsieur Garon.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais juste m'assurer de bien comprendre ce qui est dit: est-ce que l'amendement ferait que, théoriquement, le gouverneur général pourrait octroyer le prix à un non-Canadien qui a fait un don d'organe à un non-Canadien?

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée, monsieur Garon.

[Français]

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, ça me fait plaisir de répéter pour vous.

Selon le nouveau libellé, qui tiendra compte de l'amendement G-2, le gouverneur général peut attribuer la médaille à toute personne qui fait don d'un de ses organes sans en tirer profit et qui remplit les critères d'admissibilité. On retire donc la notion de résident permanent et de citoyen canadien, entre autres.

Je comprends qu'il y aura des critères, mais théoriquement, est-ce que ça rend possible une situation où on honorerait un non-Canadien qui ne réside pas au Canada et qui aurait fait un don à un non-Canadien qui ne réside pas au Canada?

[Traduction]

La présidente: Je vais demander au représentant du Conseil privé d'intervenir à ce sujet.

[Français]

Joël Girouard: Oui, madame la présidente.

Puisque la réglementation va s'articuler autour des personnes qui vont valider l'admissibilité, c'est-à-dire des partenaires du domaine de la santé dans les provinces et les territoires, un non-Canadien pourrait, en principe, recevoir la médaille. Cependant, il faudrait que le don soit fait par l'entremise du système de santé canadien.

Donc, un don qui ne se ferait pas au Canada, auquel aucun Canadien ne prendrait part, ne serait pas admissible, puisque les institutions canadiennes responsables de la validation ne pourraient pas en vérifier la validité.

[Traduction]

La présidente: Êtes-vous satisfait de la réponse?

[Français]

Jean-Denis Garon: Oui, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Bien.

Y a-t-il d'autres interventions sur cet amendement? Non. Je vais mettre la question aux voix alors.

(L'amendement est adopté avec dissidence.)

(L'article 6 modifié est adopté.)

(Article 7)

La présidente: Avant de passer au vote sur l'article 7, je pense que Mme Chi a un amendement à proposer.

Maggie Chi: Merci, madame la présidente.

Je propose l'amendement G-3.

La présidente: Est-ce que tout le monde veut qu'elle le lise aux fins du compte rendu? Vous l'avez. Cela vous convient-il?

Souhaitez-vous prendre la parole?

Maggie Chi: Non. Ça va.

La présidente: Très bien. Quelqu'un a des questions ou des observations? Comme personne ne semble vouloir intervenir, l'amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

(L'article 7 modifié est adopté.)

La présidente: Nous sommes saisis de l'amendement G-4, qui propose le nouvel article 7.1.

Madame Chi.

Maggie Chi: Merci, madame la présidente.

Je propose l'amendement G-4.

La présidente: Très bien. Tout le monde a l'amendement G-4 sous les yeux. Quelqu'un veut intervenir sur cet amendement? Non. L'amendement G-4 est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

(Article 8)

La présidente: Nous allons maintenant passer à l'amendement G-5 et à l'article 8.

Madame Chi.

● (1625)

Maggie Chi: Merci, madame la présidente.

Je propose l'amendement G-5.

La présidente: Quelqu'un veut débattre de l'amendement G-5? Non. Est-il adopté?

Dan Mazier: Avec dissidence.

(L'amendement est adopté avec dissidence.)

(L'article 8 modifié est adopté.)

La présidente: L'article 9 est-il adopté?

L'article 10 est-il adopté?

L'article 11 est-il adopté?

Madame Chi.

Maggie Chi: Vous allez trop vite. Examinons-nous l'article 9?

La présidente: Oui, nous sommes saisis de l'article 9. Nous n'avons pas d'amendement pour l'article 9.

La présidente: D'accord.

L'article 9 est-il adopté?

(L'article 9 est adopté.)

La présidente: L'article 10 est-il adopté?

Maggie Chi: Non.

La présidente: L'article 11 est-il adopté?

Avez-vous quelque chose à dire, madame Chi?

Maggie Chi: Pas sur l'article 11. Nous allons trop vite.

La présidente: Ne devrait-il pas être adopté?

Avez-vous un amendement, madame Chi? Il n'y en a pas.

Maggie Chi: Ça va.

La présidente: D'accord.

L'article 10 est-il adopté?

Maggie Chi: Je vote non.

La présidente: D'accord. Mme Chi vote non.

Dan Mazier: Que dites-vous? Allez-vous supprimer les articles 10 et 11, alors?

Maggie Chi: Oui, je croyais que c'était...

La présidente: D'accord. Est-ce que je peux être clair quand je dis « article 10 »? Tout le monde peut-il parler plus fort?

Maggie Chi: Vous allez trop vite.

Dan Mazier: Pouvons-nous suspendre la séance, s'il vous plaît?

La présidente: Très bien. Nous voulons suspendre la réunion.

• (1625) _____ (Pause) _____

• (1625) **La présidente:** Reprenons nos travaux, chers collègues.

L'article 10 est-il adopté?

(Les articles 10 et 11 sont rejetés.)

La présidente: Le titre abrégé est-il adopté?

Des députés: D'accord.

Le préambule est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le titre est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Puis-je faire rapport du projet de loi modifié à la Chambre?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le Comité doit-il demander la réimpression du projet de loi pour usage à l'étape du rapport?

Des députés: D'accord.

La présidente: Nous avons tout cela, alors. C'est formidable, chers collègues. Quelle belle façon de travailler.

Avant que nous partions, je tiens à vous remercier, monsieur Abouttaif. Félicitations. Je sais que ce n'est pas habituel, mais j'aimerais souligner la présence de votre épouse dans la salle.

Nous avons terminé cette partie de la réunion. J'ai quelques questions d'ordre administratif à régler avec le Comité, mais je vous remercie d'avoir pris le temps de venir et d'avoir présenté cet excellent projet de loi.

• (1630)

Ziad Abouttaif: Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup à vous tous. Je vous suis reconnaissant du soutien.

La présidente: Monsieur Girouard, merci de votre service.

Je remercie les greffiers législatifs de leur service.

Je tiens à vous informer que la greffière a distribué un plan de travail modifié pour l'étude de la souveraineté pharmaceutique du Canada. L'avez-vous tous reçu?

Des députés: Oui.

La présidente: Le Comité souhaite-t-il l'approuver ou non?

Dan Mazier: Attendez.

Burton Bailey: Honnêtement, je ne l'ai pas vu.

La présidente: Voulez-vous l'examiner?

Dan Mazier: Oui.

La présidente: Très bien. Nous allons suspendre la séance pendant que vous l'examinez.

• (1630) _____ (Pause) _____

• (1630)

La présidente: Bien. Tout le monde est content?

Des députés: Oui.

Je suis ravie de dire qu'il est approuvé à l'unanimité. Chers analystes, merci de votre travail à ce sujet.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>